

Extrait de délibération

Comité syndical

9 février 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi neuf février à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme BRESCIA Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 février 2026
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 16 titulaires, 3 suppléants
Absents, excusés : 15 titulaires, 28 suppléants
Votants : 19

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard,	NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, CHEVALIER Eric, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume,	BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique,		PARNAUDEAU Thierry, RACAUD Géraldine, MARTIN Alexandre	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	MICOU Corinne, TAVERNEAU Danielle	ATTOU Yves, BARANGER Johann, BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal		

Projet de PNR : Demande de stage dans le cadre de la création du projet de Parc naturel régional

Les PNR sont tenus d'observer l'évolution du territoire et de suivre en continu, afin de la corriger si besoin, l'efficacité de la mise en œuvre de leur Charte sur 15 ans.

Le projet de Charte du PNR de Gâtine poitevine compte une centaine d'indicateurs décliné dans les axes et les mesures avec, selon leur catégorie, des valeurs initiales et des objectifs cibles.

Afin d'améliorer leur suivi, il est nécessaire de compléter cette liste par un document technique permettant de définir les modalités de suivi de chaque indicateur et plus globalement de faire de l'évaluation de la Charte un dispositif impliquant les signataires de la Charte et les partenaires.

Le dispositif de suivi-évaluation est complémentaire de l'observatoire du territoire qui permet également d'améliorer les prises de décision des collectivités signataires de la Charte.

Lola PIOT nous a contacté pour réaliser un stage de 4 mois au Pays de Gâtine en lien avec le projet de PNR à partir de début avril 2026.

Elle est actuellement étudiante à l'université de Géographie d'Angers en Master 2 Environnement, Territoire en Transition, Aménagement et participation.

Lola PIOT sera suivie, au cours de son stage, par Camille BEVILLON.

Sa mission consistera à construire le dispositif de suivi évaluation de la Charte ainsi qu'à anticiper la mise en œuvre de l'observatoire du territoire lors de la création du PNR.

Conformément à la réglementation en vigueur, elle recevra une gratification dont le montant horaire est fixé à 15 % du plafond de la sécurité sociale (équivalent à 4,50 € par heure) selon l'article L 124-6 du Code de l'Éducation.

La gratification lui sera versée mensuellement.

Les frais de déplacement issus du stage seront également pris en charge par la collectivité selon la réglementation en vigueur appliquée aux personnels des collectivités territoriales.

Le montant maximal de cette gratification pour l'ensemble de la période (17 semaines entre avril et juillet 2026) s'élève à 2457 €.

Les membres du Comité Syndical autorisent le Président à signer la convention de stage de Lola PIOT avec l'Université d'Angers, à rembourser ses frais de déplacement et à lui verser mensuellement une gratification selon les modalités présentées ci-dessus.

La Secrétaire de Séance
Nathalie BRESCIA

Le Président
Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication